

**Délibération n°2022-008**

Du Conseil académique

Du jeudi 20 janvier 2022

Relative aux

**« Capacités d'accueil et aux modalités d'admission en 1<sup>ère</sup> année de Master – Année universitaire 2022/2023 »**
**Membres du Conseil Académique : 25 Présents : 13 Absents : 12 Procurations : 0**

<b>Présidente</b> : Mme Maria LONY	Présente	M <sup>me</sup> Séverine VAN BREE	Absente
<b>Collège A (professeurs d'université ou assimilés) :</b> M. Mathieu NACHER M. Laurent LINGUET, VP Recherche	Absent – Excusé Présent	M. Florent CARBONNE-LACARBONNA M <sup>me</sup> Doriane DAMBA M. Joseph BELBRUN M <sup>me</sup> Lisma LAGUERRE	Absent Absent Absent Absente
<b>Collège B (Maîtres de conf. ou pers. assimilés) :</b> M <sup>me</sup> Sophie ALBY, VP CFVU M <sup>me</sup> Inga SABINE	Présente Présente (départ 16h15)	<b>Organismes de recherche :</b> M. Fabian BLANCHARD, IFREMER M. Antoine GARDEL, CNRS Ins. Pasteur	Absent Présent
<b>Collège C (Docteurs) :</b> M <sup>me</sup> Anne-Marie VIGUES-BOISGONTIER  M <sup>me</sup> Marie-Line GOBINDDASS	Présente (départ 17h proc Mme ALBY) Absente	M. Stéphane CALMANT, IRD M <sup>me</sup> Nadine AMUSANT, CIRAD M <sup>me</sup> Anne-Marie CLAIR, CNES	Présent Présente Mme Françoise DOUCHIN Suppléante Absente - Excusée
<b>Collège D (Autres pers. enseignants) :</b> M <sup>me</sup> Karine VILLENEUVE-MARMOT	Présente	<b>Personnalités extérieures</b> M <sup>me</sup> Yasminah BELLONY M <sup>me</sup> Suzanne PONS M <sup>me</sup> Valérie MAGNE M <sup>me</sup> Raphaëlle RINALDO	Présente Présente Absente Présente
Siège vacant			
<b>Collège E (Personnels BIATSS) :</b> M <sup>me</sup> Sandrine ADONIS M. Guy PATIENT	Absente Absent		
<b>Collège F (Etudiants) :</b> M. Guillermo JOJE	Présent (départ 16h)		
<b>Voix consultative</b> (art. L953-2 du CE) M. le Pdt (Antoine PRIMEROSE) M. le DGS (Christophe CHASSEGUET) M. l'agent comptable	Présent Présent	<b>Assiste également :</b> CROUS (Lawrence MATHURIN)	Absente
<b>Personnalités invitées :</b> Mme Sonia FRANCIUS, INSPE – M. Nicolas GUIDICELLI, INSPE – Mme Flavie RIDENT, CRL – Mme Allyx FONTAINE, DFR ST – Mme Sandra STANISLAS, DSRVE - Mme Françoise ASSELAS, secrétaire des instances			

**Vu** le code de l'éducation, notamment son article L. 612-6 ;

**Vu** le décret n° 2014-851 du 30 juillet 2014 portant création et organisation provisoire de l'université de la Guyane ;

**Vu** les statuts de l'Université de Guyane ;

**Contexte :**

Il appartient à l'établissement de déterminer, en application des dispositions susvisées, les capacités d'accueil et les modalités de sélection mises en œuvre à l'égard des candidats à l'admission dans les formations de première année du premier cycle de master.

**Sur proposition** de la présidente du conseil académique de l'Université de Guyane

**Le Conseil académique**

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** L'admission en 1<sup>ère</sup> année des mentions de master dépend des capacités d'accueil fixées, pour l'année 2022-2023, dans le tableau en annexe.

**Article 2** : L'admission dans ces mentions de master est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, qui peut selon les formations être complété par un entretien individuel et/ou par une épreuve écrite. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition du responsable de la formation, après avis de la commission pédagogique.

**Article 3** : Le dossier de candidature permettant notamment d'apprécier la nature et le niveau des études suivies, est constitué des pièces ci-après :

- Un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- Les diplômes, certificats, relevés de notes ;
- Une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- Un curriculum vitae.

Selon les formations il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires (Cf. tableau).

Un téléservice est mis à disposition pour recueillir et gérer les candidatures en M1 et M2. Il est accessible sur le site Internet de l'Université et mentionné sur le site national Trouvermonmaster.gov.fr.

Les dates des périodes de candidatures ne font plus l'objet d'un vote, du fait de l'adoption à venir d'un calendrier national de recrutement.

**Résultat du vote relatif à la présente délibération :**

➤ Nombre de votants :	11
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	11

**Décision** : la présente délibération est approuvée.

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 20 janvier 2022

La Présidente du Conseil académique,



## Procédure Masters 2022-2023

**Rappel Article 2 :** L'admission dans ces mentions de master est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, qui peut selon les formations être complété par un entretien individuel et/ou par une épreuve écrite. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition du responsable de la formation, après avis de la commission pédagogique.

**Rappel Article 3 :** Le dossier de candidature permettant notamment d'apprécier la nature et le niveau des études suivies, est constitué des pièces ci-après :

- Un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure
- Les diplômes, certificats, relevés de notes
- Une lettre de motivation exposant le projet professionnel
- Un curriculum vitae

Selon les formations il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires (Cf. tableau).

Mention	Capacités d'accueil	Profils et Attendus (pré-requis)	Liste des pièces constitutives	Modalité(s) de recrutement et de traitement des candidatures (Cf. article 2 de la délibération)	Commission de recrutement	Critères généraux d'examen des candidatures	Observations
1	Energie	15	<p><b>PROFILS :</b> Licence dans le domaine de l'énergie, de l'électrotechnique ou des sciences pour l'Ingénieur</p> <p><b>ATTENDU SPECIFIQUE :</b> Disposer de compétences scientifiques.</p>	Cf. article 3 de la délibération	E-CANDIDAT Examen des dossiers de candidature	Commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la nature des études suivies, du niveau pédagogique et des compétences acquises,</li> <li>- Des objectifs et des compétences visées par la formation antérieure,</li> <li>- De l'adéquation du projet professionnel à la formation visée,</li> <li>- De la motivation personnelle</li> <li>- et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>

2	Civilisations, cultures, sociétés	40	<p><b><u>PROFILS :</u></b> Licences des domaines ALL ou SHS <b>OU</b> accès par VAP</p> <p><b><u>ATTENDU SPECIFIQUE :</u></b> Disposer de compétences méthodologiques et comportementales</p>	Cf. article 3 de la délibération	<p><b>E-CANDIDAT</b> Examen des dossiers de candidature + Entretiens pour dossiers litigieux</p>	Commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la nature des études suivies, du niveau pédagogique et des compétences acquises,</li> <li>- Des objectifs et des compétences visées par la formation antérieure,</li> <li>- De l'adéquation du projet professionnel à la formation visée,</li> <li>- De la motivation personnelle</li> <li>- et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	
3	Biodiversité, écologie, évolution	M2 : 15 (sur l'ensemble des établissements co-accrédités)	<p><b><u>PROFILS :</u></b> M1 en Écologie ou niveau M1 en Bio-statistiques</p> <p><b><u>ATTENDU SPECIFIQUE :</u></b> Prérequis en écologie et statistiques</p>	Cf. article 3 de la délibération	<p><b>E-CANDIDAT</b> Examen des dossiers de candidature + Entretiens pour dossiers litigieux</p>	Commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'adéquation du projet professionnel à la formation visée,</li> <li>- De la motivation personnelle</li> <li>- et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	Ouverture en M2 uniquement.

4	Justice, procès, procédures	50	<p><b>PROFILS :</b> Licence de droit</p> <p><b>ATTENDU SPECIFIQUE :</b> Disposer de connaissances en droit civil, droit pénal et dans la matière procédurale correspondante.</p>	Cf. article 3 de la délibération	<p><b>E-CANDIDAT</b> Examen des dossiers de candidature + Entretiens</p>	Commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'ensemble des résultats universitaires antérieurs</li> <li>- De la cohérence du projet professionnel et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	*Master co-accrédité avec l'Université de Montpellier
5	Economie de l'entreprise et des marchés	50 Parcours MFDD : 25 Parcours CCAF : 25	<p><b>PROFILS :</b> Licence AES, Parcours Economie, Parcours Gestion Licence de Sciences Economiques Licence de Sciences de Gestion Autres diplômes proches (sur étude de dossier et du projet du candidat)</p> <p><b>ATTENDUS SPECIFIQUES :</b> Etudes d'Economie, de Gestion et de Finance suivies en 1<sup>er</sup> cycle.</p> <p>Compétences en calcul mathématique, statistique, économétrie et comptable</p>	Cf. article 3 de la délibération	<p><b>E-CANDIDAT</b> Examen des dossiers de candidature</p>	Commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'adéquation avec le domaine professionnel de l'entreprise industrielle et commerciale</li> <li>- Du Projet professionnel en lien avec la formation en développement durable et en finance-comptabilité</li> <li>- De la motivation forte à travailler en équipe et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	2 parcours à partir du M2 :  - MFDD (Management et Financement du Développement Durable) - CFE (Comptabilité et Finance d'Entreprise)

6	MEEF 1 <sup>er</sup> degré	240	<p><b>PROFILS :</b> Tout titulaire d'une licence ou d'un niveau Bac+3 est susceptible de postuler.</p>	<p><b>Cf. article 3 de la délibération</b></p>	<p><b>E-CANDIDAT</b> Examen des dossiers + Possibilité d'entretien complémentaire</p>	<p><u>M1-M2 Ordinaire</u> : commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)</p> <p><u>M2 en Alternance (titulaire de M1 MEEF)</u> : commission mixte INSPE Rectorat</p>	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la nature des études suivies, du niveau pédagogique et des compétences acquises, comparées notamment aux attendus à l'entrée en master MEEF 1er et 2nd degrés inscrits dans l'annexe de l'arrêté du 28/05/2019 modifiant l'arrêté du 27/08/2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF</li> <li>- de la motivation personnelle</li> <li>- et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	
---	----------------------------	-----	--	--	---	---	--	--

7	<b>MEEF 2<sup>nd</sup> degré</b>  <b>Mathématiques</b> <b>Lettres</b> <b>Modernes</b> <b>Anglais</b> <b>Histoire</b> <b>Géographie</b>	<b>Mathématiques</b> <b>: 20</b>  <b>Lettres</b> <b>Modernes : 20</b>  <b>Anglais : 20</b>  <b>Histoire-</b> <b>Géographie : 20</b>	<b>PROFILS :</b> Diplôme bac+3 ou d'un titre équivalent. Étudiants titulaires d'une licence de <u>mathématiques, de lettres ou linguistique, Anglais ou LEA, Histoire-géographie</u> , ainsi qu'à ceux venant d'autres filières (sur étude de dossier et du projet de l'étudiant) ou par validation des acquis personnels et professionnels (VAPP).	<b>Cf. article 3 de la délibération</b>	<b>E-CANDIDAT</b> Examen des dossiers + Possibilité d'entretien complémentaire	<b>M1-M2</b> <u>Ordinaire</u> : commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)  <u>M2 en</u> <u>Alternance</u> <u>(titulaire de</u> <u>M1 MEEF)</u> : commission mixte INSPE Rectorat	Les candidatures seront appréciées notamment au regard : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la nature des études suivies, du niveau pédagogique et des compétences acquises, comparées notamment aux attendus à l'entrée en master MEEF 1er et 2nd degrés inscrits dans l'annexe de l'arrêté du 28/05/2019 modifiant l'arrêté du 27/08/2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF</li> <li>- de la motivation personnelle</li> <li>- et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	
---	---	--	--	---	---	---	---	--

8	MEEF encadrement éducatif (CPE)	20	<p><b>PROFILS :</b> Diplôme bac+3 ou d'un titre équivalent. Etudiants issus des disciplines suivantes : Sciences de l'éducation, Droit, Administration économique et sociale (AES) ou d'autres filières (sur étude de dossier et du projet de l'étudiant) ou par validation des acquis personnels et professionnels (VAPP).</p>	Cf. article 3 de la délibération	<p><b>E-CANDIDAT</b> Examen des dossiers + Possibilité d'entretien complémentaire</p>	<p><u>M1-M2</u> <u>Ordinaire</u> : commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)</p> <p><u>M2 en</u> <u>Alternance</u> <u>(titulaire de</u> <u>M1 MEEF)</u> : commission mixte INSPE Rectorat</p>	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la nature des études suivies, du niveau pédagogique et des compétences acquises, comparées notamment aux attendus à l'entrée en master MEEF 1er et 2nd degrés inscrits dans l'annexe de l'arrêté du 28/05/2019 modifiant l'arrêté du 27/08/2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF</li> <li>- de la motivation personnelle</li> <li>- et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	
---	--	----	---	--	---	---	--	--

9	<p><b>MEEF PIF (Pratiques et Ingénierie de la Formation)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>PIETAS (Pratique et Ingénierie de l'Education du Travail et de l'Action Sociale)</b></li> <li>✓ <b>FFAP (Formation de Formateurs et analyses de pratiques)</b></li> <li>✓ <b>ICMS (Ingénierie de la Communication et de la Médiation Scientifique)</b></li> </ul>	<p><b>PIETAS : 45</b></p> <p><b>FFAP : 15</b></p> <p><b>ICMS : 20</b></p>	<p><b>PROFILS :</b></p> <p><u>PIETAS</u> : Diplôme bac+3 ou d'un titre équivalent ou par validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) : DEEJE, DEES, DEETS, DEASS, DE infirmier, etc. Avoir des connaissances en travail social et action sociale ; Être issu des parcours suivants : Éducation travail et formation (ETF), Sciences de l'éducation (SEF), Lettres modernes, Droit, Administration économique et sociale (AES), Langues étrangères appliquées (LEA), Histoire.</p> <p><u>FFAP</u> : Professeurs des premiers et seconds degrés, titulaires d'une licence et d'un concours de l'Education Nationale dans les domaines « Pratiques et Ingénierie de la Formation » / Enseignants ayant au moins trois années d'expériences depuis leur titularisation.</p> <p><u>ICMS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudiants titulaires d'une Maîtrise (ou d'un Master 1 dans le cursus LMD) en Communication et Médiation Scientifique ou en Sciences Technologies ou dans les Métiers de la Santé.</li> <li>• Enseignants ayant au moins trois années d'expériences (Professeur des Ecoles, Professeur en Physique-Chimie, en Sciences de la Vie et de la Terre, Technologie, Sciences Médico-sociales...).</li> <li>• Professionnels ayant au moins trois années d'expériences de la médiation/communication scientifique en associations, entreprises ou instituts de recherche souhaitant redynamiser leurs carrières.</li> </ul>	<p><b>Cf. article 3 de la délibération</b></p>	<p><b>E-CANDIDAT</b></p> <p>Examen des dossiers de candidature</p>	<p>Commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)</p>	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la nature des études suivies, du niveau pédagogique et des compétences acquises, comparées notamment aux attendus à l'entrée en master MEEF 1er et 2nd degrés inscrits dans l'annexe de l'arrêté du 28/05/2019 modifiant l'arrêté du 27/08/2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF</li> <li>- de la motivation personnelle</li> <li>- et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	<p><b>ICMS (accès en M2)</b></p>
---	--	---	---	--	--	--	--	----------------------------------

10	Chimie et sciences du vivant	15	<p><b><u>PROFILS :</u></b></p> <p>Diplôme bac+3 ou d'un titre équivalent. Étudiants titulaires d'une licence en biochimie, de chimie, ou par validation des acquis personnels et professionnels (VAPP).</p> <p><b><u>ATTENDU SPECIFIQUE :</u></b></p> <p>Disposer de compétences scientifiques.</p>	Cf. article 3 de la délibération	E-CANDIDAT Examen des dossiers de candidature	Commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la nature des études suivies, du niveau pédagogique et des compétences acquises,</li> <li>- des objectifs et des compétences visées par la formation antérieure,</li> <li>- de l'adéquation du projet professionnel à la formation visée,</li> <li>- de la motivation personnelle</li> <li>- et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	
----	------------------------------	----	---	----------------------------------	--	--	--	--

11	Langues étrangères appliquées	30	<p><b><u>PROFILS :</u></b></p> <p>Diplôme bac+3 ou d'un titre équivalent. Etudiants issus des filières suivantes : LEA, LLCER, AES, EAE, Licences Pro (métiers de la gestion, du commerce, hôtellerie et tourisme) ou d'autres filières (sur étude de dossier et du projet de l'étudiant) ou par validation des acquis personnels et professionnels (VAPP).</p> <p><b><u>ATTENDU(S)</u></b> <b><u>SPECIFIQUE(S)</u></b></p> <p>Les candidats à l'entrée en Master doivent présenter des pré-requis satisfaisants en droit, économie, gestion et un niveau de langues (anglais, portugais et/ou espagnol) niveau B2-C1 pour une entrée en M1 et C1-C2 pour une entrée en M2).</p>	Cf. article 3 de la délibération	<p><b>E-CANDIDAT</b></p> <p>Examen des dossiers de candidature</p> <p>L'entrée en Master 1 est soumise à des entretiens en présence d'un jury composé des responsables de parcours et des enseignants de langues.</p> <p>Les candidats étrangers doivent obligatoirement posséder le DALF C 1 (ou équivalent) pour voir leur candidature examinée.</p>	Commission pédagogique (composition type - cf. délib 2020-009 CAC du 28 mai 20)	<p>Les candidatures seront appréciées notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la nature des études de langues suivies (anglais, portugais et/ou espagnol), du niveau pédagogique et des compétences acquises,</li> <li>- Des objectifs et des compétences visées par la formation antérieure,</li> <li>- De l'adéquation du projet professionnel à la formation visée,</li> <li>- De la motivation personnelle et de la capacité d'accueil de la formation.</li> </ul>	<p><b>- Ce Master sera co-accrédité avec l'Université de Bordeaux-Montaigne (négociation en cours).</b></p> <p><b>Ouverture 2024</b></p>
----	-------------------------------	----	--	----------------------------------	--	---	--	--